



LA GAZETTE DE LA SPANAH



20 - Février 2026

Collège des Avocats honoraires de Paris et des Hauts-de-Seine

SPANAH (Section Parisienne de l'Association Nationale des Avocats Honoraires)

Présidence : Jean-Louis MAGNIER

1 - LE MOT DU PRÉSIDENT

Mes chères consœurs, mes chers confrères, chers amis,

Cette année 2026 a commencé de très étrange façon : « la raison du plus fort y paraîtrait désormais toujours la meilleure ! » Ce n'est pas notre idéal ni dans l'ADN des avocats honoraires. Dans ce monde de brutes, nous nous préservons un havre de culture, de services, de dialogue et d'échanges dans la courtoisie. Mais sans naïveté ! c'est pourquoi nous consacrerons notre colloque annuel sociétal du 19 novembre « au rôle spécifique de l'avocat dans la défense nationale » avec un plateau d'intervenants de très haut niveau.

Paisiblement ! c'est ainsi que nous avons clôturé 2025 en excellente forme avec un effectif actuel de 445 membres et 50 nouveaux adhérents dans l'année ; record battu ! ce qui nous permet légitimement d'envisager le score de 500 membres en fin 2026 avec déjà la belle promotion de 46 avocats honorés par le Barreau en présence de notre Bâtonnier le 24 janvier dernier. Nous entendons bien accroître notre rayonnement avec le programme d'actions qui va vous être proposé. Avec aussi la réalisation d'un de nos vœux par notre Bâtonnier : celui de la simplification de la procédure d'accès à l'honorariat : démission et demande d'honorariat seront désormais inclus dans le même formulaire. Les conditions légales resteront les mêmes, mais il sera ainsi remédié à l'oubli d'une démarche fastidieuse pour beaucoup.

Activement ! nos conférences mensuelles enregistrent de beaux succès au point que la salle Gaston Monnerville est devenue presque trop petite et que nous attendons

avec impatience la réouverture après travaux de la salle haute de la Bibliothèque du Palais. Le colloque sur la Justice Sportive du 13 novembre, animé de main de maître par Philippe MISSIKA et Joelle MONLOUIS avec le concours de hautes personnalités du monde du sport, d'universitaires et confrères renommés dans cette spécialité, a connu un franc succès et attiré de nombreux jeunes dans l'auditoire.

En décembre, le général TRINQUAND nous a dressé un magistral tableau de l'état géostratégique du monde. En janvier et février nous avons reçu successivement deux anciens hauts magistrats, Jean-François RICARD et François MOLINS. Le premier, pour traiter de la lutte antiterroriste dans la poursuite de l'ouvrage qu'il vient d'y consacrer avec Gilles KEPEL et le second pour répondre à l'une de nos questions rituelles : « parlez-nous de votre étrange métier de procureur et de procureur-général près la Cour de cassation ». Ces conférences étaient riches d'expériences passionnantes et animées avec talent par nos amis Léon Lef Forster et le Vice-Bâtonnier Jean-Yves LE Borgne. Recevoir chaleureusement ces deux hauts magistrats, dans les circonstances actuelles, c'était aussi manifester tant notre respect pour la magistrature et les acteurs de justice que notre indignation à l'encontre des ingérences étrangères dans notre état de droit.

Je ne doute pas que le programme bien diversifié de conférences des prochains mois va continuer de vous captiver.

Nos visites-conférences culturelles des derniers mois ont suivi le calendrier des grandes expositions du moment : appartement du Grand Dauphin à Versailles, Cent ans d'art déco au musée des arts décoratifs. Nous allons poursuivre en suivant la riche actualité parisienne des prochains mois.

A l'initiative de notre ami Yann LECLERC, la Spanah vient de créer un « club gourmet ». Le premier déjeuner amical a réuni le 10 février, onze participants ravis de découvrir au Vandémiaire une excellente adresse gastronomique. Deux autres déjeuners découverts sont envisagés pour la première année d'expérience du « club » ; le site « spanah.fr » vous donne toutes informations sur cette activité nouvelle.

Vigilance sur les pensions de retraite CNBF ! Avec le Président de l'ANAH, Jaky LECHESNE, nous avons poursuivi nos démarches de bons offices, entreprises depuis 2024 en rencontrant le président de la Caisse ainsi que les principaux responsables des syndicats décideurs lors des Assemblées Générales qui fixent les révisions des pensions. Pour la deuxième année, nous avons pu convaincre les délégués de la nécessité, dans l'intérêt général, de rattraper par consensus les décisions antérieures : +1% pour la retraite de base, +1,5% pour la retraite complémentaire, c'est modeste mais mieux que l'inflation (0,9%) et mieux que le régime général

(+0,9%) et que l'Agirc-Arrco qui a gelé le point. Mieux encore, nous avons obtenu, à l'occasion de la recomposition triennale des commissions de la CNBF, de pouvoir rejoindre, tous les deux, la déterminante commission de pilotage des régimes qui exerce un rôle majeur pour la préparation des décisions de révision. Nous ne serons certes pas les pilotes, mais tout de même dans la cabine de pilotage !

Participants, cette année 2026 sera une année électorale importante dans la profession et nous avons à y prendre notre part pour être « plus audibles et plus visibles » : élections pour le collège général parisien du CNB, élections au Bâtonnat et au Conseil de l'Ordre de Paris, élections au Conseil d'administration de l'Anah. Dans la prochaine Gazette, qui paraîtra en juin nous vous donnerons plus de détails sur les dates et formalités, nos motions, les réunions que nous organiserons avec les candidats. En l'état veillez à bien renseigner le service de l'exercice professionnel de l'Ordre de vos coordonnées personnelles actuelles ; c'est essentiel pour vous permettre de recevoir le matériel de vote. Pensez à vérifier vos adresses enregistrées en vous rendant sur le site de l'Ordre.

A l'occasion de l'assemblée générale de l'ANAH qui va se tenir à Paris le vendredi matin 12 juin à la Maison du Barreau, la SPANAH aura l'honneur avec le précieux concours de notre Bâtonnier, de recevoir environ 80 confrères des sections provinciales pour l'évènement national dénommé « Escapade » qui se tient tous les 2/3 ans. C'est notre tour cette année avec la section de Versailles ; les diverses manifestations se dérouleront du 11 au 13 juin.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de notre Gazette qui précise les brèves informations que je viens de souligner ; et n'oubliez de consulter régulièrement le site « spanah.fr » pour en savoir plus et en permanence.

Jean-Louis MAGNIER – Président



2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE NOS ACTIVITES

- **Mardi 10 mars à 14h45**, visite guidée de l'exposition « **joyaux dynastiques** » à l'Hôtel de la Marine. (voir le site spanah.fr pour s'inscrire)
- **Jeudi 19 mars à 14h**, Sébastien LE FOL, journaliste et écrivain nous contera une histoire secrète et intime de la politique à partir de l'ouvrage « **Les lieux secrets du pouvoir** » qu'il a dirigé.
- **mardi 14 avril après-midi**, exposition « **Matisse 1941-1954** » au Grand Palais. (Cf. site)
- **Jeudi 16 avril à 14h**, Conférence de l'historien Jean GARRIGUES pour son livre « Les avocats de la république- ceux qui l'ont construite- ceux qui la défendent »
- **Jeudi 21 mai à 14h**, notre traditionnelle conférence annuelle « **autoportrait** » sera confiée à une personnalité distinguée du monde du droit : le Président Marc TREVIDIC.
- **Mardi 26 mai en matinée**, **Galerie des Gobelins**, exposition consacrée aux Rothschild et aux porcelaines de Sèvres. (Cf. site)
- **Jeudi 18 juin à 14h**, conférence du comédien Guillaume de TONQUEDEC sur « **cet étrange métier de comédien** ».
- **Jeudi 17 septembre à 14h**, conférence de rentrée d'Etienne APAIRE, ancien Président de la MIVILUDES, sur « la prévention des emprises ».

Pour la bonne tenue de votre agenda annuel, notez d’ores et déjà les dates et heures de nos réunions du dernier trimestre : jeudi 15 octobre à 14h, lundi 16 novembre, toute la journée réception des candidats, jeudi 19 novembre à 19h, conférence sociétale annuelle et lundi 14 décembre à 14h dernière réunion de l’année.

Les réunions mensuelles, sans réservation préalable, se tiennent normalement le 3^{ème} jeudi du mois à **14h à la Maison du Barreau** (en fonction de ses disponibilités) rue de Harlay et commencent par une conférence d’une durée d’une heure et demie environ suivie d’un temps d’échange entre les membres sur la vie de l’association et les préoccupations du moment. La réservation préalable est nécessaire pour les visites-conférences ; les conditions sont précisées sur le site. Aucune réservation n’est prise tant que la visite précédente n’est pas réalisée. Toutes les informations sur les évènements ci-dessus peuvent être modifiées et complétées à tout moment.

Le site « spanah.fr » rafraichit les données en permanence. Pensez à le consulter régulièrement.

3 – LES NOUVEAUX ADHERENTS

Nous sommes heureux de compter parmi nous 13 nouveaux adhérents qui ont rejoint la SPANAH ces derniers mois.

Nous les citons avec plaisir : Sophie NADAL, Jocelyne GRANGER, Marie-Claude HABAUZIT-DETILLEUX, Claude BARANES, John McLOUGHLIN, Laurence AVRAM DIDAY (Hauts de Seine), Souzan MIRZAY CHIRAZY, Carole THOMAS RAQUIN (C. Cass et C. État), Sylvie BUCHALET, Olivier HUBERT, Denis SALAMA, Antoine d’ORNANO et Sylvie MOREAU-BLOCH.

Pour nous permettre de bien accueillir les nouveaux membres, nous avons instauré la pratique des séminaires d’intégration pour faire connaissance, exposer à chacun ce qu’ils peuvent attendre de la Spanah et ce qu’ils pourraient apporter. Nous organiserons pour ceux qui nous ont rejoint depuis le 22 septembre 2025, date de notre dernier séminaire, un nouveau séminaire en mai /juin prochain à la Maison du Barreau, rue de Harlay. Une invitation personnelle leur sera envoyée en temps utile.

4 – CHRONIQUE VIE PRATIQUE

+ Pour vous faciliter la vie pratique dans l'honorariat à Paris, le Barreau de Paris, avec notre participation, a édité un **vade-mecum**

<https://heyzine.com/flip-book/340598ac82.html> mis à jour à fin décembre 2025.

Compte-tenu des modifications du site du Barreau de Paris, en particulier de l'Espace-Pro, et des simplifications de la procédure d'accès à l'honorariat, nous travaillons actuellement à la production d'une deuxième édition prévue pour avril 2026.

+ Les primes complémentaires santé ne doivent couter plus cher en 2026 ; l'article 13 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a prévu le gel des cotisations. Soyez vigilants. Si vous êtes titulaire d'un contrat de prévoyance santé, « mutuelle », depuis plus de 3 ans, vous payez certainement trop cher. Pensez à réinterroger votre assureur, votre banquier ou tout autre courtier, vous pourrez réaliser 15 à 20% d'économie sans devoir accomplir de formalité ; c'est le nouveau prestataire qui s'en occupera.

Rappel : La bonne santé financière et donc le dynamisme des activités de la SPANAH dépendent aussi du versement de vos cotisations. N'oubliez pas de régler vos cotisations pour l'année 2026. 134 membres sur 445 adhérents sont actuellement à jour de leurs cotisations. C'est perfectible !! merci d'avance.

Les cotisations (30€ Spanah + 50€ Anah) sont à régler de préférence :

- par virement bancaire unique de 80 € en faveur du compte de la SPANAH avec le motif « cotisations ANAH et SPANAH » à : SECTION PARIS DE L'ANAH : IBAN : FR76 3000 4007 4100 0036 8728 328. BIC : BNPAFRPPXXX

Ou exceptionnellement :

- en 2 chèques, le premier de 50 € à l'ordre de l'ANAH, le second de 30 € à l'ordre de la SPANAH et à envoyer à la Trésorière de la SPANAH : Marie-Noëlle DEFRANCE-HOTTELART, 20, avenue Galliéni 92400 Courbevoie.

Dans les deux cas, si votre compte bancaire est à un nom différent de celui d'inscription au Barreau, merci d'indiquer ce dernier soit sur l'avis de virement, soit au dos de vos chèques de manière à nous permettre une imputation correcte de votre règlement.

5 - BILLET d'HUMOUR de Bruno RICHARD

L'INTERPRETE

Jadis, quand j'étais un jeune avocat stagiaire, les comparutions immédiates étaient appelées "audiences des flagrants délits", en bref "les flags », ce qui signifiait bien que leurs clients étaient présumés coupables puisque la Police en avait décidé ainsi.

Cette population pénale était composée de toute la misère de l'Afrique et de l'Europe centrale et si on y parlait le peulh, l'ewe, le serbo-croate ou l'albanais, ces langues et dialectes étaient en général inconnus du tribunal. C'est pourquoi il tenait à sa disposition un interprète (et non un traducteur, ce qui donnait à ce dernier plus de liberté).

Celui-ci attendait qu'on l'appelle dans le vestibule, et apparemment il fonctionnait pour toutes les langues !

Il n'était pas rare d'assister à cette scène :

LE PRÉSIDENT

« - Faites entrer l'interprète. »

Puis s'adressant au prévenu :

« -Qu'avez-vous à dire ? »

Le prévenu, de langue inconnue du tribunal mais qui avait apparemment compris la question du président, se livrait alors dans son sabir, à une très longue péroraison.

Au bout d'un temps qui paraissait à tout le monde extrêmement long, le président impatienté l'interrompait et se tournant vers l'interprète polyglotte :

« -Que dit-il ? »

Alors invariablement et avec une parfaite concision celui-ci traduisait (?) :

« -il dit qu'il est innocent ! »

« LA GAZETTE DE LA SPANAH » VOUS EST ENVOYÉE PAR COURRIEL DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION. POUR VOUS DESINSCRIRE IL SUFFIT DE LE SOLLICITER SUR L'ONGLET « CONTACT » DU SITE « spanah.fr ».

6– IN MEMORIAM

Au cours des dernières semaines, nous avons appris avec tristesse le décès de nos consœurs, avocates honoraires, Michèle GAUTHIER-JACQUIER et Françoise NAMIN MARTIN, dont nous faisons mémoire.

Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.

Si votre adresse courriel change ou que vous en avez acquis une nouvelle, n'omettez pas de nous en informer ainsi que de le signaler à l'Ordre des avocats.

7 – Des nouvelles de l'ANAH / L'Escapade du 11 au 13 juin .

L'assemblée générale de l'ANAH de 2026 se tiendra le vendredi 12 juin à l'auditorium de la Maison du Barreau à Paris. Après Bordeaux, Reims et Marseille, ce sera l'occasion pour la SPANAH d'organiser cette année, à son tour, « l'Escapade » bisannuelle de l'ANAH et d'accueillir nos confrères venant des différentes sections. Nous nous y préparons. La cérémonie d'ouverture aura lieu le jeudi 11 en soirée lors d'un cocktail à l'invitation de notre Bâtonnier à la Maison du Barreau. Le vendredi 12 à l'issue de l'assemblée générale, qui se tiendra en matinée à l'auditorium et d'un cocktail déjeunatoire à la Maison du Barreau, nous voguerons en une croisière-balade sur la Seine suivie d'une visite du Sénat et d'un dîner dans les salons de ce palais de la République. Le samedi 13, nos amis de la section de Versailles prendront le relais, pour une journée consacrée à la visite du château de Versailles et de son parc. Le programme détaillé avec les conditions d'inscription, actuellement réservé par priorité à nos amis des sections provinciales, sera diffusé sur le site spanah.fr en mars prochain.

8 – Réunion de l'Assemblée Générale annuelle ordinaire statutaire de la SPANAH.

L'assemblée générale annuelle statutaire sera réunie le jeudi 19 mars 2026 à 16h en salle Gaston Monnerville à la Maison du Barreau, 2 rue de Harlay 75001 Paris pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport financier du Trésorier sur l'exercice 2025, approbation des comptes annuels, vote du quitus et fixation de la cotisation annuelle.

Rapport moral du Président et vote du quitus.

Le présent avis vaut convocation. Il sera également posté sur le site « spanah.fr »

Si vous ne pouvez être présent(e), merci de remettre un pouvoir à un autre membre, le nombre de mandat par votant étant limité à 5.

(Modèle de pouvoir : Le soussigné(e) _____ donne pouvoir à _____ de me représenter et voter en mon nom, avec faculté de substituer un autre membre présent à l'AG de la Spanah du 19 mars 2026.

Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social : S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS HONORAIRES

Ordre des Avocats Bureau des Associations du Barreau de PARIS – 4, Boulevard du Palais

CS 80420 - 75053 Paris Cedex 01

VOS CONTACTS SONT À VOTRE DISPOSITION:



Jean-Louis MAGNIER,

Président. Tél. : 06 08 87 23 87 – Mail : ilmagnier@orange.fr

Marie-Hélène COHEN-GUILLEMINET

Vice-Présidente. Tél. : 06 11 74 12 44 – Mail : mhcohenguilleminet@gmail.com

Marie-José PIRARD-LALLEMAND,

Secrétaire-Générale. Tél. : 06 99 23 16 01 – Mail : mjpl@mj-p-l.com.

Brigitte JOUBERT

Secrétaire-Générale Adjointe. Tél : 06 07 97 13 94 - Mail : brigittejoubert@hotmail.fr

Marie-Noëlle DEFRANCE

Trésorière. Tel : 06 08 84 32 83 – Mail : mndefrance@orange.fr

Gilles GALINIER-WARRAIN,

Trésorier-Adjoint. Tel.: 06 27 77 46 50 – Mail: ggalinierwarrain@gmail.com

SITE WEB: [https:// spanah.fr](https://spanah.fr)

